



Liste des DELIBERATIONS examinées

par le conseil municipal

du lundi 16 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 16 janvier 2023 à 20h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Evelyne CESSSES, maire.

Présents : Mesdames Evelyne CESSSES, Chantal JALABERT, Marie-Josée METCHE, Corinne LAFFON, Marie Solange de PETHUIS, Sandrine DURAND, Céline LANNES.

Messieurs Jean-Marc ALLIOUX, Jean-Paul RIBAUT, David PARKER, Jean Pierre LOUP, Rémy BOYER.

Excusés : Madame Lucie Gallois donne procuration à Monsieur Jean Marc ALLIOUX, Madame Laurence HOLDERLE donne procuration à Madame Marie José METCHE.

Absente excusée : Monsieur Eric LAUTH

20230001D - Délibération pour approuver le loyer du cabinet médical :

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que les travaux du cabinet médical, situé au 55 grand rue, arrive à terme et le nouveau médecin souhaite rentrer dans les lieux début février.

Un comparatif a été effectué avec le cabinet des infirmières et le loyer du cabinet médical a été évalué à 1 081€ hors charges pour une superficie totale d'occupation de 76.50m².

Mme Le Maire propose de fixer le loyer à 750€ hors charges pendant les 5 premières années d'exercices du futur médecin soit à compter du 1er février 2023 au 30 janvier 2028.

En effet, la commune souhaite apporter son aide financière à l'installation du futur médecin par le biais d'un loyer raisonnable.

Au terme des 5 ans, le loyer mensuel reviendra à 1 081€ hors charges.

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer pour approuver le loyer du cabinet médical

La délibération est soumise au vote.

RESULTATS :

- Nombre de votants : **14**
- Nombre de suffrages « abstention » : **0**
- Nombre de suffrages « non » : **0**
- Nombre de suffrages « oui » : **14**

20230002D - Décision modificative n°16 pour l'attribution de compensation, (abondement pool routier)

Terre du Lauragais :

Lors de l'élaboration du budget 2022, il a été prévu la somme de 53 959.50€ au chapitre 014 compte 739211 pour l'abondement du pool routier 2022-2025.

Or la somme appelée par la CC terre du lauragais s'élève à 65 247.50€

Il convient de prendre une DM pour un montant de 11 288€

La délibération est soumise au vote.

RESULTATS

- Nombre de votants : **14**
- Nombre de suffrages « abstention » : **2 (M. PARKER et Mme DURAND « par souci de cohérence»)**
- Nombre de suffrages « non » : **0**
- Nombre de suffrages « oui » : **12**